

Mars 2002

Madame, Monsieur, Chers clients,

Depuis l'adoption au sein de l'OCDE de principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, les gouvernements adhérents, regroupant les pays membres de l'OCDE ainsi que l'Argentine, le Brésil et le Chili, se doivent d'en assurer la promotion auprès des entreprises opérant dans leur pays.

Ces principes directeurs constituent des recommandations à l'intention des entreprises pour qu'elles adoptent des règles de bonne conduite, notamment dans le domaine de l'emploi et des relations professionnelles, de l'environnement, de la transparence au sein de l'entreprise et de la lutte contre la corruption.

Les entreprises exportatrices, qui déposent une demande de garantie pour le compte de l'Etat auprès de la Coface et souhaitent bénéficier d'un soutien public à l'exportation, sont invitées à prendre connaissance des principes directeurs de l'OCDE :

- sur le site web du Ministère de l'Economie et des Finances :
www.minefi.gouv.fr/minefi/recherche/index.phtml
(inscrire « principes directeurs » dans la zone de recherche)

- sur le site web de l'OCDE :
www.oecd.org/daf

afin d'être en mesure d'appliquer les bonnes pratiques recommandées par les principes directeurs.

En remplissant votre demande d'assurance-crédit, merci de veiller à signer la lettre d'accompagnement de la demande d'assurance-crédit individuelle, qui indiquera à la Coface que vous êtes bien informés des principes directeurs de l'OCDE.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers clients, l'expression de notre considération distinguée.

François de Ricolfis